

# Paulhac : 100 % bois sur 100 % du patrimoine



**Fiche réalisation** - Animation Bois Energie - Secteur Nord Haute-Garonne - Contact : Claire Ruscassie (Solagro)

**Que du bois** : la commune de Paulhac a fait le choix du 100 % bois pour chauffer ses bâtiments publics. Même la chaufferie d'appoint est une chaudière bois, et non, comme c'est généralement le cas, une chaudière gaz ou fioul. Paulhac (1200 habitants) a été la première commune de Haute-Garonne à faire le choix d'un réseau de chaleur bois pour chauffer la totalité de son patrimoine : l'école, la salle des fêtes, le centre de loisirs, la mairie et quelques annexes. Tous ces bâtiments sont regroupés au centre village, dans un rayon de 200 m. Le projet est né quand s'est posée la question de l'agrandissement de l'école et la rénovation de plusieurs bâtiments communaux, jusque là chauffés (plutôt mal) à l'électricité ou au propane.



Si la réduction des factures d'énergie (-30 % sur un total de 25 000 euros annuels en moyenne) a été un facteur clé de la décision, le projet s'inscrit dans une démarche patrimoniale plus large, des travaux d'isolation ayant été menés pour réduire les consommations. Prochaine étape pour les élus locaux : la faisabilité de créer une filière d'approvisionnement basée sur l'entretien des boisements de forêts publiques les plus proches. Après une période de rodage et de réglage, la chaufferie donne entièrement satisfaction aux usagers.

## Fiche technique du projet

- Puissance de la chaufferie : 2x100 kW au bois.
- Longueur du réseau de chaleur : 300 m.
- Surface chauffée : 2000 m<sup>2</sup>.

## Chronologie

- **2011** : Prise de contact avec la mission d'animation bois énergie Nord 31, organisation d'une visite de réalisation, étude de faisabilité confiée à un bureau d'études.
- **2011/2012** : Construction.
- **2012** : Mise en service, rodage.
- **fin 2013** : Bilan de la première saison de chauffe.

## Bilan environnemental et économique

- Energie fossile substituée : propane et électricité
- Investissement : 262 000 € T.T.C.
- Economies de charges de fonctionnement par rapport à la situation antérieure : > 12 000 € par an.
- Temps de retour sur investissement : 8 ans déduction faite des subventions.